

Travaux et chenilles à l'ordre du jour du conseil municipal

• LE 30/09/2019 A 05:00



Photo HD Dans le quartier République, les bâtiments voués à la destruction devraient disparaître bientôt. Photo RL

Le conseil municipal de Guénange s'est tenu sous la présidence du maire Jean- Pierre La Vaulée. Il a pris les décisions suivantes.

Amiante

Dans le cadre des travaux de transformation de l'ancien lycée Cressot, une nouvelle alimentation électrique est nécessaire. Coût pour la commune : 13 321 €.

Après la découverte d'amiante non repérée, un nouvel avenant au marché de démolition de l'angle du quartier République porte le coût à 79 864 € soit près de 25 % d'augmentation. Les travaux de destruction devraient débuter mi-octobre.

Insectes

Le maire a précisé que le traitement contre les chenilles processionnaires serait une nouvelle fois effectué ce printemps à l'aide de drones, le produit utilisé ayant été homologué en Allemagne. Une conférence à l'intention des élus du Département pour les informer du système de lutte est prévue en début d'année prochaine.

Subventions

Les élus ont ensuite approuvé le versement d'une somme de 2 178 € au fond de solidarité logement ainsi qu'un échange de terrains avec un particulier.

4 040 € de subventions exceptionnelles à quatre associations ont été accordés.